



Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est souhaitable que chacun s'implique dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...).

<p style="text-align: center;">REGLEMENT INTERIEUR C2B CLUB DE BADMINTON BARTENHEIM</p>

1°) OBJET

Le règlement intérieur complète les statuts du C2B. Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation et distribué en début de saison avec la fiche d'inscription.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement. L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

2°) COTISATIONS ET INSCRIPTION

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet comprenant notamment un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton en loisir ou en compétition ou une fiche médicale spécifique pour les personnes de plus de 40 ans, une fiche d'inscription, une cotisation et une photo pour les nouveaux joueurs.

La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

3°) ASSURANCE

La responsabilité du club est dégagée dans le cas d'un accident résultant de l'inobservation du règlement intérieur.

Il est conseillé à chaque adhérent de souscrire un contrat d'assurance type « accidents » couvrant forfaitairement les dommages corporels.

4°) PERIODE D'ESSAI

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation du responsable de la salle présent pendant la séance. Deux séances sont accordées. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

Pendant les séances d'essai, le club décline toute responsabilité en cas d'incident.

5°) CRENEAUX

Le club est ouvert au badminton loisirs comme aux compétiteurs.

- Créneaux du lundi 19h00 à 20h00 - créneau réservé exclusivement aux entraînements des équipes
- Créneaux du lundi de 20h00 à 22h00 - adultes uniquement
- Créneaux du mercredi 18h30 à 20h00 - entraînement des jeunes
- Créneaux du mercredi 20h00 à 22h00 - Adultes uniquement
- Créneaux du vendredi 18h00 - 22h00 (sauf exception signalées sur planning affiché à l'entrée du complexe).

En ce qui concerne le vendredi soir, il faudra s'assurer qu'une personne agréée soit présente pour ouverture et fermeture de la salle.

Les créneaux sont fixés jusqu'à 22h. Merci de bien vouloir en tenir compte lors du démarrage de votre dernier match, afin de ne pas déborder excessivement sur l'horaire.

6°) MATERIEL

a) *Tenue*

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase et conformité avec le règlement intérieur de l'Espace 2000), ainsi qu'une tenue de sport adéquate, T-shirt, short, jupette ou survêtement, sauf durant les compétitions où le survêtement est interdit.

b) *Raquettes*

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le prêt est possible en dépannage et lors des séances d'essai.

c) *Volants*

Les volants sont fournis par le club pendant les créneaux adultes et jeunes et lors des rencontres de championnats interclubs. Les volants plumes sont à la charge des joueurs qui participent aux tournois extérieurs. Le club pourra fournir des volants au prix coûtant pour les participants dans la limite du stock disponible.

d) *Matériel collectif*

Tous les membres doivent contribuer au montage et démontage des terrains, filets et poteaux. Les volants sont à ranger en fin de séance.

Il est demandé aux joueurs de passer un coup de balais en fin de séance, afin de ramasser les plumes, d'éteindre les lumières et fermer les portes à clés avant de quitter la salle.

Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie au Président qui transmettra à la Commune de Bartenheim.

Les bouteilles en plastiques, en verre, les tubes de volants ou tout autre objet encombrant sont à déposer dans les poubelles de tri à l'entrée de la salle.

7°) SECURITE

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.
Il est interdit de fumer dans la salle.

8°) VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables volontaires.

9°) COMMUNICATION

Les indisponibilités de la salle sont affichées sur les panneaux d'information, dans le couloir à l'intérieur de l'espace 2000, et à l'extérieur à l'entrée du complexe.

Les joueurs seront également avertis par mail de toute indisponibilité de salle, ainsi que de toute information utile concernant le badminton (tournois, manifestations, etc...).

L'adhérent adulte et/ou le représentant légal du mineur autorise tacitement la diffusion, sur des sites internet du badminton, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton.

En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au Président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris en compte dans les meilleurs délais.

10°) JEUNES

a) Responsabilité

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.

Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

b) Comportement

Le Club n'est pas une halte-garderie, les jeunes viennent pour s'amuser, mais avant tout pour jouer au badminton. L'échauffement devra être suivi sérieusement pour éviter les blessures. Les joueurs devront respecter leur camarade de jeux ainsi que les responsables (pas de gros mots en profusion).

Les portables sont interdits durant l'entraînement.

Le responsable des entraînements décidera des mesures à prendre en cas de non respect.

11°) ANIMATION

Lors des manifestations organisées par le Club : tournois internes, organisation de Circuit Jeunes à Bartenheim..., les membres du club pourront être sollicités par le Comité afin de participer au bon déroulement de(s) l'activité(s).

12°) COMPORTEMENT SPORTIF

a) Etat d'esprit

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire.

Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

b) Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

13°) MANQUEMENTS ET SANCTIONS

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du Comité.